



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance tenue le 5 juillet 2022, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2022-1193 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le Programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.
2. Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 11 juillet 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> et à l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 12 juillet 2022.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière